

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL**  
**JEUDI 23 JANVIER 2020**

**Absents :** Sabine ZAGAR, Renaud MOULIN et Nathalie CHEROUX, Stéphane ALLIX excusé, Brigitte MOULIN donne pouvoir à Annie GROUBERT.

**DEMANDE SUBVENTION DETR POUR AGRANDISSEMENT CIMETIERE :**

Le Maire rappelle que l'opération d'agrandissement du cimetière devait être réalisée en 2019. Suite à l'appel d'offre infructueux et la demande de subvention DETR non retenue, le Maire propose de relancer ce dossier afin d'effectuer les travaux sur l'exercice 2020.

Il signale qu'il a demandé au Maître d'œuvre de revoir le chiffrage pour les murs de soutènements avec une profondeur de fondation d'au moins 2 mètre qui n'avait pas été prévu en 2019.

Le Maire donne le financement pour le dépôt du dossier de demande de subvention DETR dans le cadre des Travaux sur les bâtiments publics.

Montant de l'opération :

- Travaux HT = 268 216 €
- Honoraires, divers et imprévus (15%) = 39 784 €

Montant général de l'opération = 308 000 € HT

Montant des recettes :

- Subvention DETR sollicitée (30%) = 92 400€
- Fonds propres et/ou emprunt = 215 600€

Le Maire indique au Conseil qu'il reste moins de dix places dans le cimetière actuel et que cette opération devra être réalisée au plus tôt.

Messieurs MOLLIER et GRASSET demandent si l'on ne pourrait pas prévoir un cheminement le long du mur de soutènement et éviter de mettre des tombes en bordure afin de réduire le coût du mur.

Le Maire répond que ce sera difficile car cela enlèverait un certain nombre de concessions et, du coup, augmenterait le coût des travaux par concession. Toutefois cela méritera d'être abordé lors de la proposition finale du Maître d'œuvre, dès lors que l'estimation finale sera inférieure à 308000€ HT.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer un dossier DETR auprès de l'Etat.

**CONVENTION AVEC LE PALABRE :**

Le Maire propose de conventionner avec le Centre socio-culturel Le Palabre pour des interventions dans le cadre des temps périscolaires.

Ces interventions seront assurées par une animatrice ludothécaire les mardis soir dans les locaux de l'école du 10 mars au 26 mai 2020 de 16 h 30 à 18 h soit dix interventions.

La Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas prend à sa charge les frais dans le cadre du Contrat enfance jeunesse.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, est favorable et autorise le Maire à signer la convention avec le Centre socio-culturel Le Palabre.

#### **DIVERS :**

Le Maire propose aux Conseillers de donner leur avis sur trois demandes :

**DIA :** Sur la vente d'une maison située 65 route de Veyras section B 1064, surface 1200m<sup>2</sup> de terrain, au prix de 157 000€.

Après un vote à main levée, le Conseil, à l'unanimité, ne souhaite pas préempter ce bien.

**L'association « La Prévention Routière » demande 180 € de subvention :** le Maire rappelle que l'association a déjà réalisé l'animation de sensibilisation au code de la route avec les enfants de l'école le 6 janvier 2020.

Le Maire propose au Conseil d'ajouter ce point à l'ordre du jour pour délibération. Le Conseil accepte.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, est favorable et autorise le Maire à verser une subvention d'un montant de 180€.

**L'association Les Amis d'Uzer demande une subvention :** le Conseil ne souhaite pas donner suite à cette demande. En revanche, le partenariat avec la commune d'Uzer continuera de se faire sur le plan matériel par le prêt d'équipements.

**Fin de séance à 21h10.**